

Mise en conformité des équipements

des établissements d'accueil du jeune enfant

dans le cadre la loi Norma (décret de Aout 2021)

Depuis le 31/08/2021, la réglementation impose aux structures d'accueil de la petite enfance une mise aux normes de leurs équipements afin de garantir la sécurité des jeunes enfants.

La réglementation porte sur :



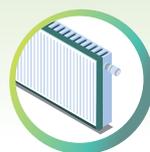
Plans de change



Anti pince-doigts



Pose d'oculus



Protections angles saillants



HENRY vous

accompagne dans la mise aux normes de votre établissement en adaptant vos équipements, sans les changer !

Plans de change



« Chaque plan de change est installé à une hauteur d'environ 90 cm et présente une surface de change minimale de 85 cms en longueur ou profondeur. De préférence, des remontées latérales complètent le plan de change.

Dans les unités qui accueillent les plus grands enfants, les espaces de change sont équipés d'un escalier escamotable ou sécurisé [...] »



Pour vous accompagner dans la mise aux normes de votre lieu d'accueil, nous pouvons :

- Fabriquer un meuble de change pour l'accueil des enfants ou ajouter un plan de change sur meuble existant
- Sécuriser un plan de change en ajoutant des rebords et en élargissant l'espace de change
- Modifier un meuble de change pour intégrer un escalier retractable.
- Fabriquer un escalier escamotable sur roulettes qui peut ainsi être déplacé n'importe où dans la crèche selon les besoins.
- Ajouter une barrière de sécurité autour du tapis de change

Anti-pince-doigts

« Les portes et les portillons donnant sur des espaces accessibles aux enfants doivent être équipés de dispositifs anti-pince-doigts, de chaque côté jusqu'à la hauteur minimale de 110 cm. »

Vous trouverez chez HENRY des systèmes anti-pince-doigts faciles à installer.

Nous réalisons également des protections sur mesure pour des portes ou systèmes de Fermetures particuliers et remplaçons les anti pince-doigts intégrés aux portes lorsque ceux-ci sont usés.



Pose d'oculus

« Les portes ouvrant sur les espaces d'accueil d'enfants doivent être équipées d'un oculus grande hauteur ou de deux oculi vitrés dans le haut et le bas de la porte permettant de visualiser les enfants placés de l'autre côté de la porte. »

Avez HENRY, pas besoin de changer de porte, nous fabriquons et installons l'oculus adapté sur votre porte existante !

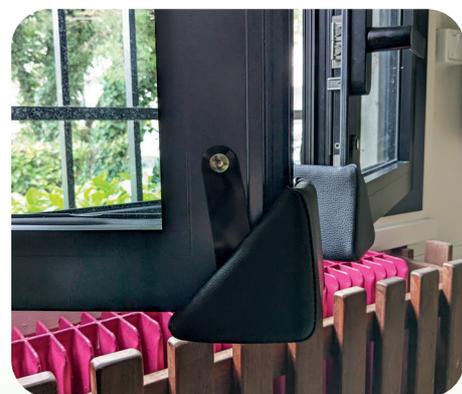
Les protections d'angles saillants

« En deçà de 110 cm au-dessus du sol, toute aspérité anguleuse, toute saillie (brique dépassant, étagère, clou ou autre matériau) est à protéger. »

HENRY vous propose des protections d'angle simples à poser.

Découvrez également nos protections de radiateurs sur-mesure.

Quel que soit l'espace et l'équipement concerné, nous pouvons réaliser la protection adaptée pour garantir la sécurité des enfants.



pour toute information, prise de rendez-vous ou commande, contactez-nous :
04 74 68 18 33 ou contact@renehenny.fr